



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU SEIN DES FRANCE SERVICES PORTEES PAR LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

Entre les soussignés :

Loire Forez agglomération (LFa) dont le siège administratif est situé 17 boulevard de la préfecture 42605 Montbrison Cedex, représentée par son Président en exercice Monsieur Christophe BAZILE, dûment habilité par la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020,

D'une part,

Et

SOLIHA LOIRE PUY DE DOME, 2 rue Aristide Briand et de la Paix, 42000 ST ETIENNE, représentée par Guy Giraud – Président, dûment habilité à l'effet des présentes, désigné dans ce qui suit sous le terme l'utilisateur.

D'autre part,

Ils exposent ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet de la convention et modalités

La présente convention a pour objet de :

- Définir les conditions et modalités selon lesquelles Loire Forez agglomération met à disposition de l'utilisateur les locaux et les biens mobiliers pour l'exécution des missions qui lui reviennent,
- Déterminer les droits et obligations réciproques des parties.

Article 2 - Mise à disposition de locaux, durée de la convention

Au sein de ses France Services, Loire Forez agglomération met à disposition de l'utilisateur :

- A Noirétable, 7 place de l'église :
 - o Tous les 1^{ers} jeudis de chaque mois de 8h30 à 12h30 un bureau équipé d'un ordinateur, impression, scan et accès internet.

- A St Bonnet le Château, 1 route d'Augel :
 - o tous les 4^{èmes} vendredis de chaque mois de 10h à 12h et de 14h à 16h un bureau avec accès internet. Pas d'ordinateur mis à disposition. Attention, France Services est fermée les vendredis après-midi, l'accueil des usagers sera assuré par le partenaire.
- A Boën sur Lignon, 17 rue de Roanne :
 - o tous les 1^{ers} jeudis de chaque mois de 13h30 à 17h30 un bureau équipé d'un ordinateur, impression, scan et accès internet.
 - o sur réservation, une salle de réunion située au 40 rue St Jean.

En cas de fermeture exceptionnelle de France Services, l'utilisateur pourra ouvrir et fermer les locaux avec la clef mise à disposition dans la boîte à clef située à l'extérieur des bâtiments. Le code d'ouverture sera transmis à l'utilisateur. Ce code est confidentiel, l'utilisateur s'engage à ne pas le transmettre.

En cas de modification du planning de réservation (annulation ou changement de date), l'utilisateur doit informer les agents France Services (annexe 1).

L'utilisateur ne pourra utiliser les locaux que dans le cadre de leurs actions inscrites dans le PIG.

~~Cette convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022 et prendra fin au 31 décembre 2022. Elle sera renouvelée sur tacite reconduction jusqu'à la fin du PIG 5 LFA (2026).~~

Article 3 – Entretien des bâtiments

Loire Forez agglomération met les locaux à disposition, prend en charge les frais d'entretien des bâtiments, assume directement la responsabilité de l'équipement et des installations techniques, assure l'immeuble et les biens. Loire Forez agglomération assure le ménage des bureaux.

Article 4 – Usage des locaux

L'utilisateur prendra les locaux dans leur état actuel et désigne **Mme SALVETTI Margaux ou toute personne du service ARH dûment désignée par SOLIHA Loire Puy de Dôme** comme personne référente responsable du bon usage des locaux.

L'utilisateur s'engage notamment :

- à préserver le patrimoine communautaire en assurant la surveillance, l'entretien des locaux et en veillant à leur utilisation rationnelle afin d'éviter toute dégradation ou tout usage anormal des équipements ;
- à prendre toutes les mesures de sécurité prévues par la réglementation en matière de locaux accueillant du public, afin de garantir la sécurité des personnes et des équipements ;
- en période de crise sanitaire, à respecter et faire respecter les gestes barrière au sein des locaux et affichés à l'entrée de France Services : port du masque obligatoire, lavage des mains au gel hydroalcoolique et nettoyage du mobilier (chaise, bureau) avec les produits mis à disposition après chaque RDV ;

- à n'apporter aucune modification, des lieux et équipements et à ne pas manipuler les matériels, vidéo, informatique et sonore sans la présence d'un technicien de Loire Forez agglomération
- à éteindre et refermer les locaux après s'être assuré que tout a été remis en ordre après usage.

Article 5 – Incessibilité des droits

Le présent contrat étant conclu *intuitu personae*, l'utilisateur ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit, ni sous-louer les lieux mis à disposition.

Article 6 – Conditions de fonctionnement – Redevance d'occupation

La mise à disposition des locaux est effectuée à titre gracieux.

Article 7 – Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à prendre soin des locaux et du matériel. Toute dégradation des locaux ou du matériel provenant d'une négligence grave de l'utilisateur ou d'un défaut d'entretien devra faire l'objet d'une remise en l'état aux frais de l'utilisateur.

Sauf accord préalable, les locaux ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles précitées par la présente convention.

Les risques encourus par l'utilisateur du fait de leur activité et de l'utilisation du local seront convenablement assurés par lui.

Article 8 – Résiliation

L'inobservation de l'une des clauses de la présente convention entraîne sa résiliation de plein droit et la remise du local dans son état d'origine.

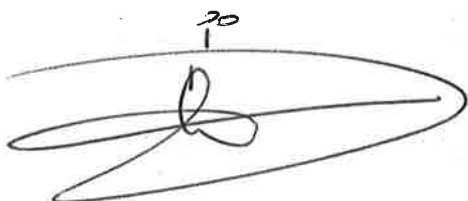
Article 9 – Règlement des litiges

Tout litige né des présentes et ne pouvant trouver de solution amiable relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Lyon.

Fait en double exemplaire à Montbrison, le

Pour Soliha

Le Président,



Pour Loire Forez agglomération

Par délégation du Président,
François FORCHEZ, vice-président en charge de l'action et de la cohésion sociale

Annexe 1

Modalités d'accueil sur les différentes France Services de Loire Forez agglomération

France Services à Noirétable :

7 place de l'Eglise, 42440 Noirétable

Tel : 04.77.24.97.08

mfs.noiretable@loireforez.fr

Agents France Services :

BUTIN Beatrice : beatricebutin@loireforez.fr

HUET BERTHIOT Marie Pierre : mariepierrehuetberthiot@loireforez.fr

Horaires d'ouverture au public :

	Matin	Après midi
Lundi	8h30-12h30	13h30-16h30 sur RDV
Mardi	8h30-12h30	13h30-16h30 sur RDV
Mercredi	8h30-13h00	-
Jeudi	8h30-12h30	13h30-16h30
Vendredi	8h30-12h30	-
Samedi*	8h45-12h15	-

*Fermé le dernier samedi de chaque mois

France Services à Saint-Bonnet-le-Château :

Espace Déchelette, 1 route d'Augel – 42380 Saint-Bonnet-Le-Château

Tel : 04.77.50.14.30

mfs.sbc@loireforez.fr

Agents France Services :

DIETZ Alexandrine : alexandrinedietz@loireforez.fr

GUILLAUME Véronique : veroniqueguillaume@loireforez.fr

Horaires d'ouverture au public :

	Matin	Après midi
Lundi	8h30-12h30	13h30-17h
Mardi	8h30-12h30	-
Mercredi	8h30-13h00	13h30-17h
Jeudi	8h30-12h30	13h30-17h
Vendredi	8h30-12h30	-

Annexe 1 - suite

France Services à Boën-sur-Lignon :

17 rue de Roanne – 42130 Boen-sur-Lignon

Tel : 04.77.97.72.48.

mfs.boen@loireforez.fr

Agents France Services :

DECOURTYE Pierrick : pierrickdecourtye@loireforez.fr

BEAUREZ Christine : christinebeaurez@loireforez.fr

Horaires d'ouverture au public :

	Matin	Après midi
Lundi	-	13h30 – 18h00
Mardi	9h00 - 12h30	13h30-17h30
Mercredi	9h00 - 12h30 sur RDV	-
Jeudi	8h30-12h30	13h30-17h30
Vendredi*	9h00-12h30	13h30 – 17h30

*fermé le dernier vendredi après-midi de chaque mois